



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011

À une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, Conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Dérogation mineure – 36, rue des Lupins
- b. PIIA affichage – acceptation de 3 certificats d'autorisation
- c. PIIA patrimoine – acceptation de 3 permis
- d. PIIA Route 273 et PIIA affichage – 470, Route 273
- e. CPTAQ – lot 3 383 676, rang Bois-Franc
- f. CPTAQ – 741, rang St-Lazare
- g. Approbation du plan d'ensemble « Développement Croteau »
- h. Autorisation temporaire à Unibéton
- i. Autorisation temporaire pour « Les entreprises Claude Chagnon inc. »

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II
- b. Subvention au hockey mineur
- c. Achat de bandes de patinoire

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Achat de ponceaux auprès de Centre du Ponceau Courval inc.
- b. Libération de la retenue contractuelle – rues Côté et Gingras
- c. Mandat à SNC-Lavalin – certificat d'autorisation au MDDEP
- d. Vidange d'environ 400 puisards de rues et nettoyage

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt de l'état comparatif – point d'information
- b. Subvention de 100 \$ à Opération Nez Rouge Lotbinière



12. ADMINISTRATION

- a. Circulation la nuit des véhicules hors route (VTT et motoneige)
- b. Résolution d'appui au Réseau Biblio

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Avis de motion et présentation du Règlement n° 664-2011 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15141-10-2011
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15142-10-2011
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Septembre

Ginette Moreau Daigle	2 353,62 \$
Léopold Rousseau	855,86 \$
Jean-Pierre Lamontagne	855,86 \$
Jonathan Moreau	855,86 \$
André Sévigny	855,86 \$
Julie Rousseau	855,86 \$
Bernard Ouellet	855,86 \$
Martine Couture	5 403,04 \$
Cathy Bergeron	4 597,38 \$
Martin Miller	2 407,13 \$
Renault Lepage	4 797,46 \$
Dany Lamontagne	3 736,98 \$
Linda Fortin	1 966,68 \$
Membres du conseil et cadres :	30 397,45 \$
Employés voirie et bureau :	53 977,39 \$
Service de sécurité incendie :	9 000,62 \$
Bibliothèque, entretien ménager, brigadières :	3 402,83 \$
Service des loisirs :	2 046,88 \$
Personnel de la SAAQ :	5 749,59 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2011 :	104 574,76 \$



Comptes payés - Septembre

Chambre de Commerce Lotb.	Méchoui réseautage-conférence	30,00 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	973,59 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 600,21 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	162,68 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 320,55 \$
SAAQ	Immatriculation GMC 1980	55,40 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 998,22 \$
SSQ Groupe financier	Assurance collective	7 185,33 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	415,60 \$
Jean Bernier, Katie Tremblay	Remb. de taxes payées en trop	1 008,11 \$
Rémy Cayer	Remb. de taxes payées en trop	370,34 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	14,99 \$
Ministre des Finances	Dossier puits Bois-Joly	264,00 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 998,44 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 599,10 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	1 516,14 \$
Construction BSL	Décompte # 6 - Mise aux normes	121 266,46 \$
CARRA	Cotisation mensuelle sept.	1 188,64 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle sept.	754,42 \$
Mike (Télus)	Appareils Mike	35,66 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 768,52 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	617,50 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	1 030,58 \$
Télus	Téléphones, internet, cabine tél.	844,36 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22 sept. au 21 oct.	474,93 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2011 :		168 493,77 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Septembre

Claude Moreau	Remboursement parent entraîneur soccer	75,00 \$
Robert D'Auteuil	Remboursement parent entraîneur soccer	75,00 \$
Daniel Laflamme	Remboursement parent entraîneur soccer	95,00 \$
Dave Laroche	Remboursement parent entraîneur soccer	75,00 \$
Mélanie Therrien	Remboursement trop payé hockey	78,00 \$
Carolanne Couture	Arbitre soccer	15,00 \$
Cynthia Couture	Arbitre soccer	130,00 \$
James Campeau	Arbitre soccer	51,00 \$
Tristan Simon	Arbitre soccer	18,00 \$
Loïc Lance	Fin de saison Soccer U-8	29,63 \$
Sébastien Daigle	Épicerie gala fin de saison Terrain de jeux	53,70 \$
Line Roger	Remboursement cours Performance C2	75,00 \$
Paule Mailly	Remboursement inscription hockey	350,00 \$
Marie-Hélène Gravel	Remboursement trop payé hockey	75,00 \$
Andrée Dupuis	Prix concours de photos	50,00 \$
Nicole Sanschagrin	Prix concours de photos	25,00 \$
Hélène Drolet	Prix concours de photos	175,00 \$
Alain Bédard	Remboursement hockey	270,00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois septembre 2011 :		1 715,33 \$



Comptes à Payer - Septembre

Les Affaires	Abonnement 2 ans	88,80 \$
Aide informatique G. Gosselin inc.	Configuration G. Gosselin	219,31 \$
Alimentation Beauchesne	Piles et sac de glace	9,15 \$
Aqua Zach	Vérifier pompe et pièces	1 783,89 \$
Architectes Fontaine et Gauthier	Service prof. d'architecture - 42, Principale	569,63 \$
Aréo-Feu	Rubans et gants	1 080,01 \$
AQU	Formation	165,19 \$
Banlieue Ford	Lampes	15,36 \$
Béton Laurier	Heures de pelle avec débroussailleuse	1 915,36 \$
Biolab	Analyses	151,52 \$
Bureau en Gros	Imprimante, cartouche, chaise de travail	557,96 \$
Bureau Plus	Papeterie	114,78 \$
Carquest	Plaquette de frein et pièces	143,53 \$
CGER	Location d'août	7 451,44 \$
CHEMCO	Produits chimiques	2 576,98 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	euthanasie et incinération chien	102,53 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	864,87 \$
Conseil de la Culture	Formation sur la commandite	500,00 \$
Construction SRB	Sciage de bordure de béton	358,35 \$
Coop Seigneurie	Mélange de gazon et pièces pour pompe	144,05 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager de septembre	599,81 \$
Sébastien Daigle	Remb. de frais de déplacement	157,00 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	182,28 \$
École nationale des pompiers	Régie de formation	255,91 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 965,98 \$
Excavation Ghislain Castonguay	Heures de machinerie	650,65 \$
Exova	Analyses d'eau	389,06 \$
Fertibeauce	Fertilisation	81,58 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Renflouement de la trousse de secours	145,09 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Constat - piste de motocross	3 126,55 \$
Gazon Court	Tonte de gazon	2 296,31 \$
Genivar	Honoraires - traitement des eaux	22 785,00 \$
Groupe Giroux	Opération cadastrale	333,29 \$
Harvey	Courroies	37,03 \$
Influx	Évaluation entrepôt aux loisirs	4 557,00 \$
Info Excavation	Cotisation annuelle	117,82 \$
ITT W & WW	Relais de démarrage	68,81 \$
Jean-Pierre Delisle	Heures de machinerie	10 526,67 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte - septembre	75,00 \$
Journal de Québec	Appel d'offres - traitement des eaux usées	1 427,25 \$
L. Delisle inc.	Temps pelle	7 097,53 \$
Lettrage Rémi Gagné	Changer dates du marché aux puces	45,57 \$
Linde	Protecteur auditif	30,43 \$
Macpek	Ballon Freightliner	266,71 \$
Marché Veilleux	Déjeuner-conférence Marcel Leboeuf	160,59 \$
M. Lemieux inc.	Peinture	222,15 \$
Mini-Moteur R.G.	Module d'allumage et bougie	52,18 \$
Ministre des Finances	2 ^e versement police	292 035,00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part octobre et plan	47 036,15 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part octobre	4 276,42 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	915,36 \$
Normand Côté, électricien	Raccorder pompe et vérifier panneau	199,37 \$
Paysagiste 2000 inc.	Travaux accotement	4 472,70 \$
Peinture Lignes Plus	Lignes de soccer	831,65 \$
Performance C2	Session automne - 1 ^{er} versement	3 919,02 \$
Plania	Consultation urbanistique et centre sportif	2 284,23 \$



Produits industriels Jean-Paul Côté	Produits	456,84 \$
Protection incendie PC	Recharges	47,85 \$
Publi-Sac	Bottin des entreprises	137,61 \$
Quincaillerie 2000	Pièces et accessoires	284,87 \$
Ray-Car	Accotement et pavage - Bois de l'Ail	189 298,52 \$
Réal Huot inc.	Rehaussement	372,60 \$
Remorquage St-Apollinaire	Transport zamboni	102,52 \$
Réseau Biblio	Inscription aux clubs Livromagie et Livromanie	55,00 \$
Serres R. Bergeron	Jardinières et pots de fleurs	1 565,68 \$
Services Frimas	Infiltration d'eau, trouble et maintenance	1 784,05 \$
Sinaction	Marketing et conférence Marcel Leboeuf	4 529,14 \$
SNC-Lavalin	Honoraires - eau, travaux Route 273, etc.	9 464,33 \$
Soft dB	Étude sonore	3 298,13 \$
Techno Protection	Investigation conduite d'eau	5 639,29 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	838,49 \$
Westburne	Outils	24,65 \$
Xérox	Papier	569,06 \$
Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2011 :		650 904,49 \$

15143-10-2011
point no 6

TRANSFERT DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
Adm. fournitures médicales	50,00 \$	
Adm. articles de nettoyage		50,00 \$
TOTAL - ADMINISTRATION	50,00 \$	50,00 \$
SAAQ		
SAAQ - Pièces & accessoires	800,00 \$	
SAAQ - Papeterie		800,00 \$
TOTAL - SAAQ	800,00 \$	800,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
Pompiers - Essence	1 000,00 \$	
Pompiers - Pièces & accessoires	450,00 \$	
Pompiers - Électricité	4 000,00 \$	
Pompiers - Produits chimiques		1 000,00 \$
Pompiers - Articles de nettoyage		450,00 \$
Pompiers - Loc. mach. outillage et équipement		1 500,00 \$
Pompiers - Aliments & repas		1 200,00 \$
Pompiers - Fourniture médicale		500,00 \$
Pompiers - Dépense de publ. & information		500,00 \$
Pompiers - Cotisation/adhésion Ass.		300,00 \$
TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE	5 450,00 \$	5 450,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Voirie - Immatriculation	100,00 \$	
Voirie - Cotisation association & abonnement	100,00 \$	
Voirie - Location mach. Outillage	50,00 \$	
Voirie - Ent. & rép. Véhicules	3 000,00 \$	
Voirie - Ent. & rép. Infrastructure		3 250,00 \$
Neige - Serv. Prof. (dépôt à neige)	3 000,00 \$	
Neige - Produits chimiques	1 400,00 \$	
Neige - Dépôt à neige		4 400,00 \$
Éclairage - Ent. mach. Outillage & équipement	3 100,00 \$	
Signalisation - Pièces & accessoires		3 100,00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	10 750,00 \$	10 750,00 \$



TRANSPORT EN COMMUN

Quote-part - Transport adapté	336,00 \$	
Entraide - Ent. & rép. bât/terrain		336,00 \$
TOTAL - TRANSPORT EN COMMUN	336,00 \$	336,00 \$

TRAITEMENT EAUX USÉES

Traitement eaux usées - REER coll.	100,00 \$	
Traitement eaux usées - Charges sociales	500,00 \$	
Traitement eaux usées - CSST	200,00 \$	
Traitement eaux usées - Postes & transport	70,00 \$	
Traitement eaux usées - Fourniture médicale	30,00 \$	
Traitement eaux usées - Infrastructure		900,00 \$
Réseau égout - Réparation infrastructure	2 000,00 \$	
Réseau égout - Scient. & génie		2 000,00 \$
TOTAL - DISTRIBUTION EAU	2 900,00 \$	2 900,00 \$

MATIÈRES SECONDAIRES

Récupérateur d'eau de pluie	1 125,00 \$	
Récupération - location camion		1 000,00 \$
Récupération - Pièces & accessoires		125,00 \$
TOTAL - MATIÈRES SECONDAIRES	1 125,00 \$	1 125,00 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

Urbanisme - Assurance collective	550,00 \$	
Urbanisme - Aliment & repas	40,00 \$	
Urbanisme - Entretien véhicule		590,00 \$
Parc. Ind. & Dév. Économique - Scient. & génie	10 000,00 \$	
Parc. Ind. & Dév. Économique - Repas	1 700,00 \$	
Parc. Ind. & Dév. Économique - Affiche		10 000,00 \$
Parc. Ind. & Dév. Économique - Publicité		1 700,00 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENT & URBANISME	12 290,00 \$	12 290,00 \$

HORTICULTURE

Horticulture - Ent. pelouse parc & terrain	6 800,00 \$	
Horticulture - Achat arbres & plants	1 000,00 \$	
Horticulture - Rémunération		7 800,00 \$
TOTAL - HORTICULTURE	7 800,00 \$	7 800,00 \$

SALLE COMMUNAUTAIRE

Salle communautaire - Mach./outillage & équip.	500,00 \$	
Salle communautaire - Ass. & abonnement		500,00 \$
TOTAL - SALLE COMMUNAUTAIRE	500,00 \$	500,00 \$

LOISIRS

Loisirs - Frais de poste & transport	300,00 \$	
Loisirs - Informatique	900,00 \$	
Loisirs - Ent. & rép. Infrastructure	3 500,00 \$	
Loisirs - Mach./outillage & équipement	2 000,00 \$	
Loisirs - Pièces & accessoires	700,00 \$	
Loisirs - Électricité	1 000,00 \$	
Loisirs - Publicité & information		1 000,00 \$
Loisirs - Services professionnels		7 400,00 \$
TOTAL - LOISIRS	8 400,00 \$	8 400,00 \$

TERRAIN DE JEUX

TDJ - Rémunération	2 160,00 \$	
TDJ - CSST	70,00 \$	
TDJ - Frais de déplacement	7,00 \$	
TDJ - Formation	28,00 \$	
TDJ - Ménage	185,00 \$	
TDJ - Location autobus	43,00 \$	
TDJ - Chandails	970,00 \$	
TDJ - Papeterie	45,00 \$	
TDJ - Fourniture médicale	30,00 \$	
TDJ - Cont. Employeur		370,00 \$
TDJ - Dép de communication		100,00 \$
TDJ - Sorties		995,00 \$
TDJ - Ent. & rép. Équipement		100,00 \$
TDJ - Épicerie		190,00 \$
Loisirs - Services prof.		1 783,00 \$
Soccer - Arbitres	150,00 \$	
Soccer - Équipement	230,00 \$	
Soccer - Formation		380,00 \$
Fête au village - PM familiale	60,00 \$	
Fête au village - Divers		60,00 \$
TOTAL - TERRAIN DE JEUX	3 978,00 \$	3 978,00 \$

BIBLIOTHÈQUE



Bibliothèque - Rémunération	1 005,00 \$	
Bibliothèque - Cont. employeur	100,00 \$	
Bibliothèque - Poste & balance	25,00 \$	
Bibliothèque - Dép. de communication	400,00 \$	
Bibliothèque - Soutien informatique	150,00 \$	
Bibliothèque - Frais de banque	25,00 \$	
Bibliothèque - CSST		865,00 \$
Bibliothèque - Articles de nettoyage		300,00 \$
Bibliothèque - Frais de déplacement		100,00 \$
Bibliothèque - Responsable		440,00 \$
TOTAL - BIBLIOTHÈQUE	1 705,00 \$	1 705,00 \$
GRAND TOTAL	42 681,00 \$	42 681,00 \$

Adopté à l'unanimité

15144-10-2011
point no 7a

DÉROGATION MINEURE – 36, RUE DES LUPINS

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 4 429 086 d'une superficie de 910.8 m² dans la zone 133R situé au 36, rue des Lupins;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-047 afin de permettre l'installation d'un spa à l'intérieur d'un gazebo, à 2.5 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QUE la distance minimale des lignes latérales ou arrière pour un spa est de 3 mètres en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 septembre 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-047 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

15145-10-2011
point no 7b

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 3 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation suivantes :

- Numéro 2011-492 pour le 66, rue du Parc afin d'installer une nouvelle enseigne murale de 1.22 m x 2.44 m pour un nouveau commerce.
- Numéro 2011-523 pour le 63, rue Industrielle afin de modifier l'affichage sur une enseigne murale pour un nouveau commerce.
- Numéro 2011-518 pour le 431, Route 273 afin d'installer deux nouvelles enseignes murales sur le bâtiment principal.

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation des enseignes murales soit autorisée comme demandé dans les demandes de certificat d'autorisation numéro 2011-492 et 2011-523 et 2011-518.

Adopté à l'unanimité



15146-10-2011
point no 7c

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéros 2011-504, 2011-505 et 2011-506 pour le 130, rue Principale afin de construire une remise de 8 pieds x 16 pieds (2 portes) et une remise de 8 pieds x 32 pieds (4 portes), le revêtement extérieur sera de type « Canexel » et le recouvrement des toitures en bardeau d'asphalte comme les bâtiments principaux.

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2011-504, 2011-505 et 2011-506.

Adopté à l'unanimité

15147-10-2011
point no 7d

PIIA ROUTE 273 ET PIIA AFFICHAGE – 470, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant occupe une partie du lot 3 584 425 dans la zone 102C située au 470, Route 273;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-489 afin de refaire ses façades et d'agrandir le bâtiment principal d'une superficie approximative de 960 pi²;

ATTENDU QUE le requérant a également fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-525 afin d'installer de nouvelles enseignes murales sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis et certificat d'autorisation sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation cette demande de permis et de ce certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2011-489 et dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-525.

Adopté à l'unanimité

15148-10-2011
point no 7e

CPTAQ – LOT 3 383 676, RANG BOIS-FRANC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété d'une superficie de 17.81 hectares située en bordure du rang Bois-Franc et de la route Terre-Rouge, dans les zones 4-A et 7-A, portant le numéro de lot 3 383 676;

ATTENDU QUE l'exploitant a fait une demande de renouvellement et d'agrandissement pour l'exploitation d'une carrière telle que déjà autorisée par la décision numéro 342546 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;



ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

15149-10-2011
point no 7f

CPTAQ – 741, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété d'une superficie de 22.1 hectares située au 741, rang St-Lazare dans la zone 15 A portant le numéro de lot 3 383 543;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande afin d'exploiter une sablière dans le but d'enlever une butte de sable afin de faire une continuité avec le terrain voisin;

ATTENDU QUE la demande inclut également l'aménagement d'un chemin d'accès ;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

15150-10-2011
point no 7g

APPROBATION DU PLAN D'ENSEMBLE « DÉVELOPPEMENT CROTEAU »

ATTENDU QUE le promoteur « Construction Marc Drolet inc. » a présenté à la Municipalité un projet de développement dans le prolongement de la rue des Merles;

ATTENDU QUE le promoteur a manifesté à la Municipalité son intention d'entreprendre la réalisation de travaux d'infrastructure, de mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout sanitaire et pluvial, d'un réseau d'éclairage, de bordures de rue et de pavage sur une longueur approximative de 1363 mètres, pour desservir environ 180 unités de logements;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés par le promoteur, puis cédés à la Municipalité conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 596-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'appuyer, sans obligation, ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé le 27 septembre 2011 par « Construction Marc Drolet inc. » préparé par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, sous la minute 8405 en respectant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 596-2007 et tout autre règlement d'urbanisme.

D'autoriser Ginette Moreau, Mairesse et Martine Couture, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire un protocole d'entente pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

15151-10-2011
point no 7h

AUTORISATION TEMPORAIRE À UNIBÉTON

ATTENDU QUE la compagnie « Unibéton » a installé une usine à béton portative sur le lot 4 620 007 sur la rue du Parc;

ATTENDU QUE l'autorisation est valide jusqu'au 30 octobre 2011;

ATTENDU QUE la compagnie a terminé ses opérations de bétonnage pour l'année en cours, mais ignore si elle obtiendra à nouveau le contrat au printemps 2012 pour la suite des travaux sur l'autoroute Jean-Lesage;

ATTENDU QUE « Unibéton » demande à la Municipalité de laisser son usine partiellement démantelée et autres équipements sur le lot 4 620 007 jusqu'au 1^{er} juin 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De permettre à « Unibéton » d'entreposer son usine à béton et autres équipements sur le lot 4 620 007 sur la rue du Parc, jusqu'au 1^{er} juin 2012.

La Municipalité de Saint-Apollinaire envisage d'exiger des compensations financières pour l'utilisation des routes municipales par une importante quantité de véhicules lourds depuis le début des travaux sur l'autoroute Jean-Lesage.

Adopté à l'unanimité

15152-10-2011
point no 7i

AUTORISATION TEMPORAIRE POUR « LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. »

ATTENDU QUE « les entreprises Claude Chagnon inc. » désire entreposer temporairement environ 2000 barrières de béton sur une partie du lot 3 383 202 sur la rue du Parc en attendant de savoir si le contrat de 2012 pour la suite des travaux sur l'autoroute Jean Lesage lui sera octroyé;

ATTENDU QUE l'entreposage projeté respectera la marge de recul de 10 mètres de la ligne avant du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser « les entreprises Claude Chagnon inc. » à entreposer environ 2000 barrières de béton sur une partie du lot 3 383 202 sur la rue du Parc.

Les barrières devront être retirées dudit terrain au plus tard le 30 juin 2012.

Adopté à l'unanimité



15153-10-2011
point no 8a

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter le projet de construction d'un centre sportif;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Apollinaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet

La municipalité de Saint-Apollinaire désigne Ginette Moreau, mairesse et Martine Couture, directrice générale, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

15154-10-2011
point no 8b

SUBVENTION AU HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE, comme à chaque année, la Municipalité accorde une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire, mais étant donné le coût élevé des inscriptions pour le hockey, soit 560 \$ par participant, la Municipalité octroie une subvention de 100 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 93 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Hockey mineur une subvention de 9300 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2011-2012.

Adopté à l'unanimité

15155-10-2011
point no 8c

ACHAT DE BANDES DE PATINOIRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de bandes de patinoire;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Permafib 44 288.34 \$
- Agora 48 104.83 \$
- Coursol Sports..... 56 962.50 \$
- Distribution Sports Loisirs Installation inc..... 63 291.58 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des bandes de patinoire auprès du plus bas soumissionnaire, Permafib, au coût 44 288.34 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité



15156-10-2011
point no 10a

ACHAT DE PONCEAUX AUPRÈS DE CENTRE DU PONCEAU COURVAL INC.

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de ponceaux;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Centre du Ponceau Courval inc. 7818.70 \$
- Réal Huot inc. 8126.32 \$
- EMCO corporation 8227.23 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des ponceaux auprès du plus bas soumissionnaire, Centre du Ponceau Courval inc., au coût de 7818.70 \$ en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

15157-10-2011
point no 10b

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE la compagnie SNC-Lavalin a transmis à la Municipalité la recommandation de paiement n° 6 représentant le remboursement de la retenue contractuelle de 10 % sur les travaux de pavage printaniers;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de la somme de 8966.91 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation Marcel Fréchette inc. sous les conditions suivantes :

- Cautionnement d'entretien au montant de 8966.91 \$ valide pour 2 ans après la date de réception provisoire ou des autres documents administratifs requis;
- Attestation que les sommes dues à la main-d'œuvre et à tous sous-traitants et fournisseurs ont été payées;
- Quittance de paiement final des sous-traitants ayant déclaré leur contrat;
- Déclaration statuaire garantissant le maître de l'ouvrage des réclamations pendantes contre lui.

Adopté à l'unanimité

15158-10-2011
point no 10c

MANDAT À SNC-LAVALIN- CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble « Développement Rousseau » a été réalisé en septembre 1996;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger la rue des Orchidées au printemps 2012;

ATTENDU QU'une mise à jour des plans est nécessaire pour tenir compte des secteurs construits dans la demande d'autorisation au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE deux autres propriétés sont concernées par ce développement résidentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la mise à jour des plans portant le numéro 501348 et pour le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour un montant de 5080 \$ taxes incluses.



Ces frais seront partagés au prorata des superficies des terrains entre la Municipalité, Aline Boucher, Jean-Paul Moreau et Hélène Bélanger.

Adopté à l'unanimité

15159-10-2011
point no 10d

VIDANGE D'ENVIRON 400 PUISARDS DE RUE ET NETTOYAGE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la vidange de puisards, le nettoyage du réseau d'égout sur 2500 mètres linéaires et le nettoyage de 3 stations de pompage;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

COMPAGNIE	PUISARD	2500 MÈTRES LI.	STATION	TOTAL
VEOLIA	11.50 \$ X 400 4 600 \$	1.95 \$ X 2500 4 875 \$	2990.00 \$	12 465.00 \$
SANI ORLÉANS	10.00 \$ X 400 4 000 \$	1.40 \$ X 2500 3 500 \$	2900.00 \$	10 400.00 \$
SAN CO VAC	12.50 \$ X 400 5 000 \$	1.69 \$ X 2500 4 225 \$	1950.00 \$	11 175.00 \$
LCS	23.37 \$ X 400 9 348 \$	1.99 \$ X 2500 4 975 \$	1440.00 \$	15 763.00 \$
NATION VACCUM	12.50 \$ X 400 5 000 \$	1.35 \$ X 2500 3 375 \$	2700.00 \$	11 075.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de vidange et de nettoyage du réseau et des stations au plus bas soumissionnaire, Sani Orléans, à un coût total de 10 400 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

point no 11a

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – POINT D'INFORMATION

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2010 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2011 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	4 593 273 \$	4 898 220 \$	304 947 \$
Paiement tenant lieu de taxes	38 199 \$	34 956 \$	(3 243 \$)
Transferts	159 078 \$	133 923 \$	(25 155 \$)
Services rendus	437 600 \$	449 518 \$	11 918 \$
Autres revenus	315 925 \$	190 648 \$	(125 277 \$)
Total des revenus	5 544 075 \$	5 707 265 \$	163 190 \$
Dépenses			
Administration générale	905 076 \$	743 422 \$	(161 654 \$)
Sécurité publique	709 223 \$	785 655 \$	76 432 \$
Transport	949 625 \$	1 144 178 \$	194 553 \$
Hygiène du milieu	524 766 \$	551 753 \$	26 987 \$
Santé et bien-être	5 932 \$	5 807 \$	(125 \$)
Aménagement & urbanisme	202 649 \$	211 708 \$	9 059 \$
Loisirs & culture	481 353 \$	461 747 \$	(19 606 \$)
Frais de financement	105 109 \$	100 384 \$	(4 725 \$)
Remb. de la dette à long terme	159 864 \$	247 784 \$	87 920 \$
Affectations & investissements	533 926 \$	(221 909 \$)	(755 835 \$)
Total des dépenses	4 577 523 \$	4 030 529 \$	(546 994 \$)
Surplus/déficit de l'exercice	966 552 \$	1 676 736 \$	



Dans le 2^e, nous avons le budget 2011 et le solde courant.

	Budget 2011	Solde courant du budget 2011
Revenus		
Taxes	4 655 557 \$	4 898 220 \$
Paiement tenant lieu de taxes	59 511 \$	34 956 \$
Transferts	157 198 \$	133 923 \$
Services rendus	547 581 \$	451 329 \$
Autres revenus	520 500 \$	190 648 \$
Total des revenus	5 940 347 \$	5 709 076 \$
Dépenses		
Administration générale	1 216 852 \$	743 422 \$
Sécurité publique	835 416 \$	785 655 \$
Transport	1 399 074 \$	1 144 178 \$
Hygiène du milieu	727 692 \$	551 753 \$
Santé et bien-être	7 000 \$	5 807 \$
Aménagement & urbanisme	309 423 \$	211 708 \$
Loisirs & culture	639 775 \$	461 747 \$
Frais de financement	189 146 \$	100 384 \$
Remboursement de la dette à long terme	482 326 \$	247 784 \$
Affectations, transferts & immobilisations	435 200 \$	118 677 \$
Activités d'investissement	(301 557 \$)	(340 586 \$)
Total des dépenses	5 940 347 \$	4 030 529 \$

15160-10-2011
point no 11b

SUBVENTION DE 100 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'Opération Nez Rouge Lotbinière est à nouveau présent dans la MRC de Lotbinière pour l'édition 2011;

ATTENDU QUE cette campagne de prévention est parrainée par le Club Lions de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Club Lions a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur apporter notre support financier pour cette vaste opération de prévention aux conséquences de la conduite avec facultés affaiblies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'allouer un montant de 100 \$ à cet organisme.

Adopté à l'unanimité

15161-10-2011
point no 12a

CIRCULATION LA NUIT DES VÉHICULES HORS ROUTE (VTT ET MOTONEIGE)

ATTENDU QUE le gouvernement de Québec a adopté la Loi 121 qui apporte des modifications à la Loi sur les véhicules hors route (VHR) qui stipule que la circulation de nuit (de 24 h à 6 h le matin) des VHR sera interdite à partir de décembre prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire n'est pas en accord avec cette nouvelle Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint Apollinaire est d'accord à ce que la MRC de Lotbinière lève l'interdiction de cette Loi par règlement.

Adopté à l'unanimité



15162-10-2011
point no 12b

RÉSOLUTION D'APPUI AU RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, les municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devra également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA :

CONSIDÉRANT QUE le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au-dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

CONSIDÉRANT QU'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT QUE les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCF;

CONDÉRANT QU'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risque ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire est en désaccord avec le MCCCF concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de 5000 habitants à compter de 2013;

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire appuie le Réseau BIBLIO CNCA dans son projet de formation d'un comité de travail dans le but de préparer un document à déposer au MCCCF démontrant que la décision du MCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées, de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités.

Adopté à l'unanimité.



15163-10-2011
point no 13a

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N^o 664-2011 SUR LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n^o 664-2011 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

15164-10-2011
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 octobre 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15165-10-2011
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 octobre 2011, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 7 novembre 2011